



## REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DES DAUPHINS (USCB)

2<sup>ème</sup> Edition

31 Mars et 01 Avril 2018

Simple Homme / Simple Dame / Double Hommes / Double Dames / Double Mixte

### ARTICLES RELATIFS A L'ORGANISATION DU TOURNOI

- §1 Le tournoi est en cours d'autorisation.  
Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.
- §2 Le présent règlement sera affiché sur les panneaux réservés à cet effet dans le Gymnase.
- §3 Le Tournoi se déroulera selon les règles de la FFBD et du règlement ci-après.
- §4 Le Juge-Arbitre est **Mr FABRE Alain**, désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

### ARTICLES RELATIFS A L'INSCRIPTION AU TOURNOI

- §5 Le Tournoi est ouvert à tous les joueurs (NC, P, D, R et N) licenciés au plus tard le 16 mars 2018, dans un club affilié à la Fédération Française de Badminton ou auprès d'une Fédération étrangère affiliée à la BWF.
- §6 La feuille d'inscription devra obligatoirement parvenir au Comité d'Organisation avant le **16 mars 2018**. Aucune inscription ne sera validée sans règlement.
- §7 Tout joueur désirant participer au tournoi devra être licencié dans une des catégories JEUNES (de Mini-Bad à Junior).
- §8 Le tirage au sort aura lieu le **19 mars 2017**.  
Les têtes de séries et têtes de poule seront désignées par le Juge arbitre à l'aide du CPPH à la date du tirage au sort.
- §9 Les tableaux proposés sont : **Simple Homme, Simple Dame, Doubles Hommes, Doubles Dames et Double Mixte.**  
**Les tableaux seront ouverts à tous les classements (NC, P, D, R, N) et à toutes les catégories d'âge JEUNES (Mini-bad à Junior).**

Afin de permettre aux jeunes, quel que soit leur niveau, de jouer un maximum de matchs dans le respect du RGC (rappel : maximum de 8 matchs par jour par joueur) et en cas de forte affluence : un tableau pourra être en élimination directe.

Les simples se dérouleront le Samedi 31 Mars.

Les doubles Mixte débiteront le Samedi 31 Mars.

Les doubles se dérouleront le Dimanche 01 Avril.

- §10 Les joueurs peuvent s'inscrire dans un / deux ou trois tableaux.  
Tous les joueurs devront s'inscrire dans leurs classements respectifs (NC/ P/ D/ R/ N) à l'exception des Mini-Bad et des Poussins qui devront s'inscrire dans un tableau qui leur sera réservé.  
**De benjamins à Juniors : les joueurs seront inscrits en fonction de leur CPPH.**  
**En double et en mixte : La paire devra s'inscrire dans le classement du meilleur joueur.**  
**Les tableaux pourront être fusionnés (ex : R4/R5 ou D7/D8) OU supprimés en fonction de l'affluence.**  
En cas d'erreur de classement sur les feuilles d'inscription, le joueur sera automatiquement inscrit par les organisateurs dans le tableau correspondant à son niveau pour les jeunes des catégories Benjamins à Juniors.

- §11 Les inscriptions au tournoi de l'USCB se font par Club et uniquement par email : [cagnesbad@gmail.com](mailto:cagnesbad@gmail.com)

Aucune inscription par téléphone ne sera prise en compte.

Toute inscription non accompagnée du paiement sera refusée.

Toute inscription effectuée à titre personnel (1 joueur/joueuse) sera refusée.

**L'inscription est de 14 Euros** pour un tableau, **17 Euros** pour deux tableaux et **20 Euros** pour trois tableaux.

Concernant le paiement des inscriptions :

Chèque : Par voie postale à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription.

Virement : Le RIB du club est disponible sur la fiche d'inscription

- §12 Le Comité d'Organisation enverra un accusé de réception précisant entre autre le nombre de Paires dans chaque série et le nombre de Joueurs en recherche de partenaire pour le Club, ainsi que le nombre d'inscrit pour les simples.  
Toutefois cet accusé de réception ne préjuge en rien de la recevabilité de l'inscription (voir §14 à §17).

- §13 En cas de trop grand nombre de joueurs inscrit, une liste d'attente sera constituée. Les critères de priorités seront :
- ordre d'arrivée de la fiche inscription accompagnée de son règlement ;
  - fiche d'inscription expédiée sans son règlement (Email, fax...).
- §14 Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre total de matchs par tableaux de la manière qui leur semble la plus équitable pour tous les joueurs (1 sortant par poule ou tableau à élimination directe).  
Ils se réservent également le droit de regrouper des séries dans un même tableau ou d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant (4 joueurs minimum par tableau pour les simples / 4 paires minimum pour les doubles et doubles mixte).  
Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en double et en mixte sans assurance de se voir attribuer un partenaire.
- §15 En cas de forfait d'un participant (ou d'une paire), le joueur (ou la paire) pourra être remplacé(e) par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente.
- §16 Les droits d'engagement ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié (*cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif*).  
Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail, ...) à adresser à la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue PACA sous peine de sanction Fédérale.
- §17 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagement non complétées selon les directives qui s'y trouvent mentionnées, seront supportées par les clubs et joueurs en cause.
- §18 Les mineurs inscrits au tournoi devront avoir un représentant majeur présent dans la salle. Celui-ci devra rester présent dans la salle de l'arrivée du joueur, jusqu'à son départ (conformément à l'article §31).
- §19 Tout joueur, inscrit à la compétition, s'engage à respecter ce présent règlement.

#### ARTICLES RELATIFS AU DEROULEMENT DU TOURNOI

- §20 Le code de conduite des joueurs ; des conseillers, des officiels d'équipe et des officiels techniques seront en vigueur pendant le tournoi.
- §21 Le plateau de jeu sera réservé aux joueurs devant disputer leur match, aux conseillers officiants, au Juge Arbitre, aux arbitres (ou faisant office) au JA, aux organisateurs et au personnel médical autorisé par le Juge Arbitre.  
**Merci de respecter le nombre de conseillers par terrain (2 par demi-terrains).** Des chaises pour les conseillers seront prévues derrière chaque terrain. Si les chaises n'y figurent pas, le coaching ne sera pas possible en dehors des pauses pour des raisons de sécurité
- §22 Une tenue sportive correcte (*conforme à la circulaire fédérale en vigueur de la FFBaD*) sera exigée sur les terrains.
- §23 Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant tout joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre à tout moment du tournoi qui désignera si possible un arbitre (ou faisant office).
- §24 Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle **FORZA S-6000**.  
Il y aura partage égal des volants du match entre les joueurs.
- §25 Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque chaque jour de la compétition dès son arrivée.
- §26 L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier affiché. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs seront donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. **Les matchs pourront être lancés jusqu'à une heure à l'avance.**
- §27 Les joueurs seront tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- §28 Les joueurs disposeront de **3 minutes** à compter de l'annonce de leur match pour se rendre sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à leur match (Si possible *2 raquettes, boisson, serviette ...*), tester les volants, effectuer quelques échanges, changer de tenue et débiter le jeu. Ils devront commencer par le test des volants.  
**Passé ce délai (3 minutes), tout joueur qui ne sera pas présent sur le terrain pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.**

- §29 Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, ...) sera compté faute, sauf au service, où il pourra être engagé une nouvelle fois. Voici la liste des infrastructures de la salle Pierre Sauvaigo :
- Panneau de basket
  - Filin des panneaux de basket
- §30 Conformément au règlement général des compétitions, le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matches consécutifs est fixé à 20 mn quelle que soit la discipline (*le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant*). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
- §31 Les joueurs désirant quitter le gymnase le feront en concertation avec le représentant du mineur et le Juge-Arbitre, qui leur proposera un horaire de retour maximum dans la salle. De plus, ils devront indiquer un moyen pour les rejoindre pendant leur absence. Dans tous les cas le joueur est entièrement responsable de ses actes sachant que l'article §26 autorise à lancer un match avec une heure d'avance.
- §32 Les joueurs et conseillers seront priés de respecter la propreté des tribunes, des communs et des vestiaires mis à leur disposition.
- §33 Seul le responsable du club dont le nom est mentionné sur la feuille d'inscription et le jour du tournoi, pourra effectuer une contestation auprès du Juge-Arbitre.
- §34 L'USCB décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident survenu dans l'enceinte et aux abords des Gymnases.
- §35 L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).  
Toute personne en possession d'une ordonnance médicale sur laquelle se trouverait la prescription de produits figurant sur la liste des produits dopants devra la présenter au médecin préleveur en cas de contrôle antidopage.  
Cette présentation n'exonérant en rien d'éventuelles sanctions.

**Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, contribueront à la réussite de ce tournoi.**

<b>Date :</b>	<b>Signature du Juge Arbitre Principal :</b>
<b>Le :</b>	<b>Prénom et Nom :</b>